INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SHAWINIGAN

Le 16 septembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 16 septembre 2025, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Jacinthe Campagna, Nancy Déziel, Louis-Jean Garceau, Christian Hould et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers. Sont absents, la conseillère Lucie De Bons et le conseiller Guy Arseneault.

Sont également présents, Kate Primeau, directrice générale adjointe - planification, Alexandra Ducharme, directrice générale adjointe – proximité et Me Steve St-Arnaud, greffier adjoint.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par le maire.

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 449-16-09-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 450-16-09-25

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025 ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 25 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent le greffier adjoint de faire la lecture des procès-verbaux, puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 19 août 2025 et des séances extraordinaires tenues le 25 août 2025, tels que rédigés par le greffier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

D 451-16-09-25

DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément aux articles 477 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier adjoint dépose :

- la liste des dépenses autorisées par des fonctionnaires à qui est accordé le pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats en vertu du Règlement général SH-1;
- la liste des contrats conclus, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 $;

et ce, pour la période du 1er août au 31 août 2025.

R 452-16-09-25

EMBAUCHE - COORDONNATEUR STRATÉGIQUE EN DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER - DIRECTION GÉNÉRALE - BUREAU DE GRANDS PROJETS ET PLANIFICATION

CONSIDÉRANT l'affichage externe 2025-76;

CONSIDÉRANT le processus de sélection mené par le Service du capital humain et sa recommandation;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil embauche François Bellerive au poste de coordonnateur stratégique en développement immobilier à la Direction générale - Bureau de grands projets et planification, selon les conditions de travail prévues au Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres et employés non syndiqués et au document « Conditions de travail spécifiques » préparé par le Service du capital humain.

Que le Conseil mandate le Service du capital humain de convenir de l'entrée en fonction avec le titulaire du poste, dans le cadre de la conclusion de l'entente sur les conditions spécifiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 453-16-09-25

CONTRAT - RÉFECTION DU MURET - INTERSECTION DE L'AVENUE CHAMPLAIN ET DE LA RUE LAMBERT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection du muret à l'intersection de l'avenue Champlain et de la rue Lambert;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la réfection du muret à l'intersection de l'avenue Champlain et de la rue Lambert au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Les Entreprises Maxime Gauthier inc.**, suivant les prix forfaitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, représentant un montant de 273 727,66 $, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-760.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 454-16-09-25

CONTRAT - TRAVAUX DE CONCASSAGE DE MATÉRIAUX RECYCLÉS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de concassage de matériaux recyclés;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour les travaux de concassage de matériaux recyclés au plus bas soumissionnaire conforme, soit **175784 Canada inc.,** faisant affaire sous le nom de Bricon, pour une durée de 5 ans (2025 à 2029), suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, représentant un montant de 480 400 $, taxes en sus, sur la base des quantités estimées, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AV 455-16-09-25

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-389.5 - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), la conseillère Josette Allard-Gignac:

1° donne avis de motion de la présentation, pour adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-389.5 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire SH-389 dans le but d'y compléter la cartographie des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et en conséquence, conserver un seul cadre normatif applicable à l'utilisation du sol dans ces zones de contraintes;

2° et, de plus, dépose le projet de règlement.

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

R 456-16-09-25

MESURES DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE - ZONES DE CONTRAINTES LIÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

CONSIDÉRANT l'avis reçu de la ministre des Affaires municipales requérant à la Ville qu'elle modifie son schéma d'aménagement et ses mesures de contrôle intérimaire, de façon à encadrer les zones de contraintes liées aux glissements de terrain, et ce, en conformité avec la nouvelle cartographie sur ces zones;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a initié à ce jour un processus de modification de son Schéma d'aménagement et de développement durable (Règlement SH-500) de même qu'un processus de modification de son Règlement de contrôle intérimaire SH-389;

CONSIDÉRANT QUE la Ville verra, par la suite, à l'intégration, à sa réglementation d'urbanisme, de ces nouvelles normes et cartographie;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil interdit, à l'intérieur de la cartographie identifiée au projet de Règlement de contrôle intérimaire SH-389.5, identifiée au plan joint en Annexe I à celui-ci, tout usage, activité, lotissement, ouvrage, construction et travaux. Toutefois, cette interdiction ne vise pas :

- les interventions identifiées au deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

- les interventions autorisées par le projet de Règlement de contrôle intérimaire SH-389.5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AV 457-16-09-25

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT SH-500.5 - SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Nancy Déziel donne avis de motion de la présentation, pour adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du projet de règlement SH-500.5 modifiant le Règlement SH-500 Schéma d'aménagement et de développement durable de la Ville de Shawinigan afin d'y compléter la cartographie des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et en conséquence, conserver un seul cadre normatif applicable à l'utilisation du sol dans ces zones de contraintes.

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

AV 458-16-09-25

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-767 - EMPRUNT 2 922 000 $ - ACQUISITION D'IMMEUBLE - CASERNE CHAMPLAIN

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Jacinthe Campagna:

1° donne avis de motion de la présentation, pour adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-767 décrétant un emprunt et une dépense de 2 922 000 $ pour l'acquisition de l'immeuble connu sous le nom de Caserne Champlain (2023, avenue Champlain);

2° et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

R 459-16-09-25

ADOPTION - POLITIQUE DE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire instaurer une politique de communication pour renforcer et optimiser ses interactions avec les citoyennes et les citoyens, les partenaires, les médias et le personnel municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle politique vient soutenir la volonté de la Ville d'assurer des communications uniformes, efficaces, cohérentes et de qualité;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle politique encadre l'ensemble des communications émises par les personnes représentantes de la Ville, qu'elles soient transmises à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte la Politique de communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 460-16-09-25

ADOPTION - MISE À JOUR - POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a adopté une politique de gestion de la dette en août 2021;

CONSIDÉRANT l'évolution des pratiques internes, notamment en matière de financement des investissements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite préciser certains aspects entourant la limite annuelle de 16 M$ en projets financés par règlements d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté un Programme quinquennal d'immobilisations (PQI) au lieu d'un Programme triennal d'immobilisations (PTI);

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que la politique de gestion de la dette soit modifiée;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte la Politique de gestion de la dette telle que mise à jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 461-16-09-25

ADOPTION - MISE À JOUR - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

CONSIDÉRANT la nouvelle entente de développement territorial 2025-2028 à intervenir entre la Ville de Shawinigan et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour de la Politique de soutien aux projets structurants dans le cadre et aux fins de sa conformité avec les nouvelles normes afférentes à cette entente est une exigence du ministère dans le contexte de l'année transitoire 2025-2026;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte la Politique de soutien aux projets structurants telle que mise à jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 462-16-09-25

ADOPTION - MISE À JOUR - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

CONSIDÉRANT la nouvelle entente de développement territorial 2025-2028 à intervenir entre la Ville de Shawinigan et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour de la Politique de soutien aux entreprises dans le cadre et aux fins de sa conformité avec les nouvelles normes afférentes à cette entente est une exigence du ministère dans le contexte de l'année transitoire 2025-2026;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

Que le Conseil adopte la Politique de soutien aux entreprises telle que mise à jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 463-16-09-25

SIGNATURE - ENTENTE FINANCIÈRE - ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou en partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

CONSIDÉRANT QU'Éco Entreprises Québec est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QU'Énercycle a compétence relativement au domaine de la gestion des matières recyclables, et ce, notamment pour tout le territoire de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QU'Énercycle est notamment l'organisme signataire et le partenaire d'Éco Entreprises Québec en matière de collecte et de transport des matières recyclables pour la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE malgré ce qui précède, Énercycle a accepté que la Ville de Shawinigan conclue avec Éco Entreprises Québec une entente financière pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, afin qu'elle réalise, dans les lieux publics extérieurs, l'activité de collecte et de transport ainsi que l'activité de réparation et de remplacement des équipements de récupération et afin également qu'elle réalise, le cas échéant, des activités de collecte et de transport des matières recyclables à l'aide de véhicules utilitaires légers (petits camions);

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente financière à intervenir avec Éco Entreprises Québec concernant notamment la collecte et le transport de matières recyclables, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

R 464-16-09-25

SIGNATURE - ADDENDA - SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE LOCALE CENTRE-DE-LA-MAURICIE

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville de Shawinigan et la Société Saint-Jean-Baptiste locale Centre-de-la-Mauricie relative à l'octroi d'une aide de la Ville dans le cadre de l'événement connu et désigné comme étant la « Fête de la Saint-Jean-Baptiste » pour les années 2023, 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a présenté une demande d'aide financière supplémentaire afin de couvrir le déficit de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'accorder un soutien supplémentaire à l'organisme en regard de l'évènement tenu en 2024 seulement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a été avisé que l'aide financière additionnelle pour 2024 ne serait pas reconduite pour l'année 2025, et ce, peu importe le résultat des états financiers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'entente en vigueur dans le but de mettre à jour la contribution financière de la Ville pour l'année 2024;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu

Que le Conseil autorise le versement d'une aide financière supplémentaire de 15 000 $ à la Société Saint-Jean-Baptiste locale Centre-de-la-Mauricie afin de couvrir le déficit de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste pour l'année 2024;

Que le Conseil autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda à l'entente relative à l'octroi d'une aide de la Ville dans le cadre de l'événement connu et désigné comme étant la « Fête de la Saint-Jean-Baptiste », avec la Société Saint-Jean-Baptiste locale Centre-de-la-Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 465-16-09-25

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME DE FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES EN EAU POUR LA RÉALISATION D'HABITATIONS ABORDABLES (FIERH)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables (FIERH) pour le projet de branchement des services au bâtiment de Mission Unitaînés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du cadre normatif du programme FIERH, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère;

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce cadre qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIERH et pour recevoir le versement de cette aide financière;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil autorise François Caron, chef de division – génie au Service de l'ingénierie, à préparer, signer et déposer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, une demande d'aide financière relative au Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables (FIERH) pour le projet de branchement des services au bâtiment de Mission Unitaînés.

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du cadre normatif qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIERH associés à son projet.

Que le Conseil autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la convention d'aide financière à intervenir, le cas échéant, ainsi que tout autre entente ou document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 466-16-09-25

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) pour élaborer un plan de protection des sources d'eau potable, contribuant directement à la sécurité sanitaire et à la résilience des installations municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du cadre normatif du programme PEPPSEP, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce cadre qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PEPPSEP et pour recevoir le versement de cette aide financière;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil autorise Caroline Leblanc, coordonnatrice en environnement au Service de l'ingénierie, à préparer, signer et déposer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, une demande d'aide financière relative au Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) pour élaborer un plan de protection des sources d'eau potable, contribuant directement à la sécurité sanitaire et à la résilience des installations municipales.

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du cadre normatif qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PEPPSEP associés à son projet.

Que le Conseil autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la convention d'aide financière à intervenir, le cas échéant, ainsi que tout autre entente ou document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 467-16-09-25

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION - PROJET DE RÉFECTION DE LA 125E RUE

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE Xavier Ouellet, ingénieur de projets à la Ville de Shawinigan, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du ministère dans le cadre de ce dossier;

PAR CES MOTIFS,

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu

Que le Conseil autorise Xavier Ouellet, ingénieur de projets - génie au Service de l'ingénierie, à préparer, signer et déposer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, une demande d'aide financière relative au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement-sécurisation pour le projet de réfection de la 125e Rue.

Que le Conseil confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que le Conseil autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la convention d'aide financière à intervenir, le cas échéant, ainsi que tout autre entente ou document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 468-16-09-25

ENGAGEMENT ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2025-2026

CONSIDÉRANT le Programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2025-2026;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Shawinigan à obtenir toute aide financière pour l'achat de volumes pour le réseau des bibliothèques;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu

Que le Conseil autorise Catherine Patry, cheffe de division - bibliothèques et culture au Service loisirs, culture et vie communautaire, à préparer, signer et déposer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications, et ce, dans le cadre du Programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2025-2026.

Que le Conseil autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la convention à intervenir avec le ministre de la Culture et des Communications afin de déterminer les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation de la subvention versée par le ministère, et ce, dans le cadre du programme mentionné précédemment et à signer tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution incluant, le cas échéant, le document de conditions d'octroi.

Que le Conseil confirme l'engagement de la Ville de Shawinigan à financer la totalité du projet y compris la part correspondant à la subvention du ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 469-16-09-25

DÉSIGNATION - CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil local du patrimoine de la Ville de Shawinigan a été créé en vertu du Règlement général SH-1;

CONSIDÉRANT QUE la composition des membres du Conseil local du patrimoine a été revue et modifiée dans le Règlement général SH-1;

CONSIDÉRANT QUE tout membre de ce comité doit être désigné par résolution du conseil municipal et que son mandat est de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE le siège no. 9 est vacant, à titre de personne-ressource issue de la communauté et non membre du conseil municipal;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil désigne François St-Onge comme membre du Conseil local du patrimoine, à titre de personne-ressource issue de la communauté et non membre du conseil municipal.

Que la présente désignation soit valide pour une période de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 470-16-09-25

VERSEMENT - AIDE FINANCIÈRE - REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DU CENTRE-VILLE DE SHAWINIGAN INC.

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les finances;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise le versement d'une aide financière au Regroupement des gens d'affaires du centre-ville de Shawinigan inc., au montant de 15 200 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

R 471-16-09-25

VERSEMENT - AIDE FINANCIÈRE - ATELIER BLOC

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), accorder toute aide qu'elle juge appropriée à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a établi une enveloppe budgétaire annuelle visant à aider des propriétaires de bâtiments situés sur les artères commerciales pour effectuer des améliorations;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil autorise le versement d'une aide financière de 20 000 $ à Atelier Bloc.

Que le Conseil autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente d'aide financière à intervenir avec l'entreprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le jeudi 2 octobre 2025 à 19 heures. Il s'agira de la dernière séance du conseil, avant l'élection générale du 2 novembre prochain, afin de statuer sur divers sujets et également sur des dossiers en matière d'urbanisme

Il rappelle que l'ordre du jour des séances est publié sur le site internet de la Ville et accessible aux abonnés de Carecity.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil.

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 06.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Michel Angers
Maire

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan